

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 636**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 16 août 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement 636 intitulé : « **ÉDICTANT LES RÈGLES D'UTILISATION DU PARC CANIN DE LA VILLE DE VALCOURT** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 17 août 2021.

M<sup>e</sup> Lydia Laquerre  
Greffière

---